

Constats et perspectives

Dans les trois territoires de CLSC, un grand nombre de secteurs résidentiels sont mal approvisionnés en fruits et légumes frais (F/L) sur une distance de marche de 500 m (carte 1). Les zones grises, à disponibilité nulle, et les zones orangées indiquant une surface de vente faible, soit moins de 640 pieds carrés (pi²), dominent en effet l'environnement alimentaire du CSSS de la Pointe-de-l'Île. Cela représente plus de 67 % de la population du territoire (tableau 2).

Même pour les résidents possédant une automobile, l'indice d'accessibilité qui tient compte des surfaces de vente de F/L dans un rayon plus étendu de 3 km, n'est guère plus encourageant, selon la carte 2. Sur une échelle de 100, sa valeur maximale ne dépasse pas 34,7 dans les zones vert foncé, concentrées dans Anjou. Outre les secteurs à valeur nulle, les secteurs orangés comportent l'indice le plus faible dans l'extrémité est de Pointe-aux-Trembles. Nous notons que la valeur moyenne de cet indice, (9,5 sur le tableau 1) est le deuxième plus faible de la région montréalaise. Il en est de même pour les surfaces de vente sur 500 m.

Les zones pointillées représentent les AD à niveau élevé de défavorisation ; le tableau 2 indique que près de 28 % de la population du CSSS s'y retrouve. Si l'on se concentre sur les secteurs défavorisés où l'approvisionnement en fruits et légumes frais est faible (moins de 640 pieds carrés), ceux-ci regroupent 17 % de la population.

Dans un contexte où la tendance est de favoriser les moyens de transport collectif et alternatifs plutôt que l'automobile, plusieurs secteurs du CSSS doivent être examinés pour améliorer l'accessibilité aux aliments santé. Une analyse plus approfondie s'impose, d'abord pour valider et raffiner au besoin ce diagnostic et, ensuite, pour identifier des solutions et des moyens qui conviendront le mieux aux communautés locales. Quelles sont leurs caractéristiques démographiques ? Quelles actions sont souhaitables dans ces secteurs ? Un petit marché public ? La revitalisation économique ? Une association avec des producteurs locaux ? Comment aménager les quartiers pour favoriser l'accès ? Quelles actions peuvent être entreprises avec les commerçants ?

Ce sont les acteurs du milieu, tant de l'arrondissement que du CSSS, des organismes communautaires, des commerces, de même que les citoyens qui sont appelés à répondre ensemble à cette analyse. Cette auto-responsabilisation du milieu permettra d'identifier les solutions les plus susceptibles de constituer une réponse adéquate et permanente aux besoins identifiés.



Les disparités dans l'accès à des aliments santé à Montréal

LE CSSS DE LA POINTE-DE-L'ÎLE

OCTOBRE 2007

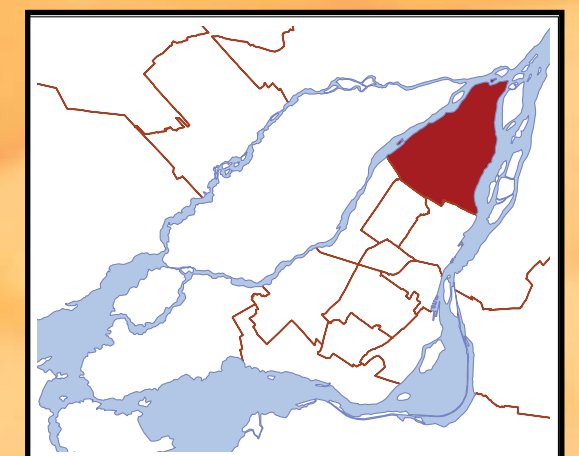
© Direction de santé publique
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
1301, Sherbrooke Est, Montréal (Québec), H2L 1M3
Téléphone : 514 528-2400 www.santepub-mtl.qc.ca

Rédaction : Lise Bertrand
Cartographie : Patrice Pitre
Infographie : Manon Girard
Photos : Javier Valdés
Édition : Yves Laplante

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007
Bibliothèque et Archives Canada, 2007
ISSN : 1914-9166 (Version imprimée) N° 6
ISSN : 1914-9174 (En ligne) N° 6

Agence de la santé
et des services sociaux
de Montréal

Québec 
Santé publique



Contexte

L'alimentation est un déterminant de la santé reconnu. La Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, engagée dans la réduction des inégalités sociales de la santé, s'intéresse aux divers enjeux alimentaires de la région, notamment l'accès aux aliments santé.

Une étude récente¹ de la Direction sur la disponibilité de fruits et légumes frais (F/L) dans des zones à proximité des populations locales a permis de vérifier l'existence de disparités selon le secteur de résidence. On a mesuré les surfaces de vente de fruits et légumes frais supérieures à 75 pieds carrés (pi²) dans tous les commerces alimentaires de l'île. Les données ont été rapportées à l'unité territoriale la plus petite pour laquelle des caractéristiques socio-économiques sont disponibles, soit l'aire de diffusion (AD) qui regroupe une moyenne de 560 personnes.

Par ailleurs, comme la santé publique vise à réduire l'usage de l'automobile en milieu urbain, on a élaboré un indice d'accessibilité en conséquence. Il intègre le facteur de proximité des services en considérant les surfaces de vente de fruits et légumes frais dans un rayon de 500 m, soit à distance de marche pour les résidents sans auto, et de 3 km, pour les ménages disposant d'une automobile.

Un rapport identique à celui-ci a été réalisé pour chacun des territoires de CSSS. Objectif : aider les acteurs locaux à analyser les secteurs mal servis de leur territoire et à cibler les endroits où des actions contribueront à améliorer tant l'environnement que la consommation alimentaire. Chaque rapport comprend deux cartes caractérisant l'approvisionnement alimentaire et deux tableaux permettant des comparaisons.

- La carte 1 illustre la distribution des surfaces de vente de fruits et légumes frais à distance de marche (500 m), les zones rouges étant les moins bien pourvues. Les deux illustrations indiquent en pointillé les zones défavorisées du territoire.

- La carte 2 indique la répartition de l'indice d'accessibilité aux fruits et légumes frais sur le territoire du CSSS. Les zones rouges pointent les secteurs où la valeur de l'indice est le plus faible.

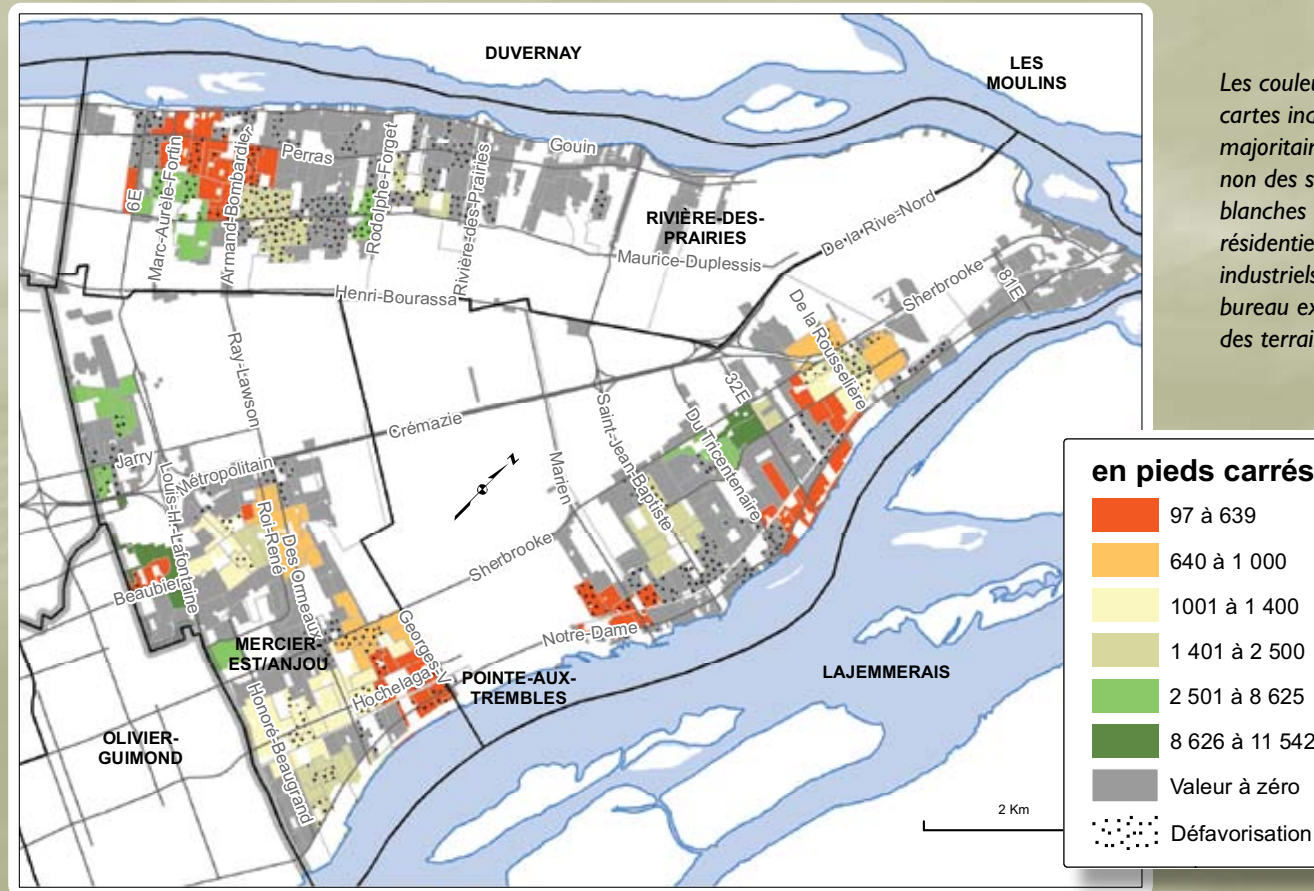
- Le tableau 1 permet de comparer les territoires de CSSS entre eux, de même qu'avec la moyenne montréalaise.

- Le tableau 2 spécifie les proportions de population en fonction du niveau de défavorisation et selon trois catégories de surfaces de fruits et légumes frais. Toute surface inférieure à 75 pi² est considérée nulle. La surface de 640 pi² est ressortie, dans l'étude, comme la limite inférieure raisonnable.

¹ Les disparités dans l'accès à des aliments santé à Montréal. Une étude géomatique, Direction de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, 16 pages, septembre 2006. Disponible sur le site www.santepub-mtl.qc.ca.

Carte 1

Surfaces de vente de fruits et de légumes dans un rayon de 500 m – CSSS de la Pointe-de-l'Île

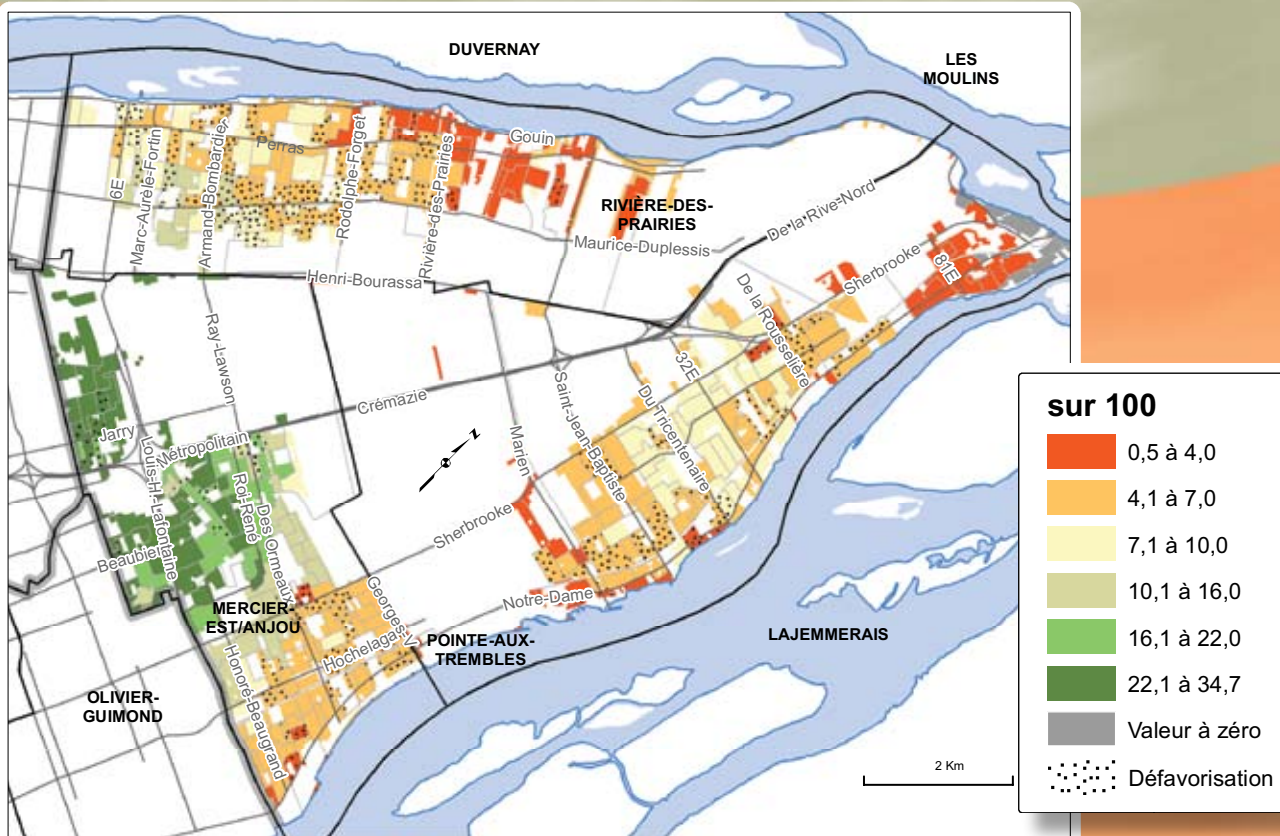


Cartographie: Centre Léa-Roback, P.Pitre, Septembre 2007.

Les couleurs appliquées sur les cartes indiquent les aires de diffusion majoritairement résidentielles, incluant ou non des secteurs commerciaux. Les zones blanches représentent des espaces non résidentiels, essentiellement les secteurs industriels, les zones commerciales et de bureau exclusives, les parcs, ou encore des terrains vacants.

Carte 2

Répartition de l'indice d'accessibilité aux fruits et légumes – CSSS de la Pointe-de-l'Île



Cartographie: Centre Léa-Roback, P.Pitre, Septembre 2007.

Tableau 1

Valeurs moyennes de la disponibilité de fruits et légumes et de la défavorisation – CSSS de Montréal

Nom du CSSS	Nombre de AD	Population totale	Superficie de F/L (en pi ²)	Indice d'accessibilité aux F/L (sur 100)	Niveau de défavorisation*
			Nombre	Moyenne	Moyenne
de l'Ouest-de-l'Île	352	205 800	306,8	4,7	21,1
de la Pointe-de-l'Île	331	183 230	782,7	9,5	49,6
d'Achuisic et Montréal-Nord	281	155 200	1243,6	16,6	54,1
de Dorval - Lachine - Lasalle	247	137 685	1340,8	13,5	44,2
de Saint-Léonard et Saint-Michel	227	124 350	1660,3	26,5	71,9
du Sud-Ouest - Verdun	232	129 310	1704,1	14,2	57,7
de Bordeaux-Cartierville - Saint-Laurent	207	123 530	1820,9	18,4	47,5
Lucille-Teasdale	288	166 115	1876,5	22,0	48,4
Cavendish	194	115 110	2249,8	22,5	26,3
Jeanne-Mance	236	132 285	3076,2	28,0	35,8
de la Montagne	378	215 595	3569,8	28,6	39,4
du Cœur-de-l'Île	200	108 030	7317,0	48,0	53,1
Montréal	3173	1 796 240	2115,5	20,1	44,9

* Le niveau calculé ici, inspiré des travaux de Robert Pampalon, prend en compte uniquement la dimension matérielle de la défavorisation.

Tableau 2

Répartition de la population selon le niveau de défavorisation et la disponibilité de fruits et légumes dans un rayon de 500 m – CSSS de la Pointe-de-l'Île

Superficie de fruits et légumes (pi ²)	Niveau de défavorisation*			Total
	Faible	Moyenne	Élevé	
Moins de 75	37 835 20,7%	39 905 21,8%	23 540 12,9%	101 280 55,3%
Entre 75 et 639	2 715 1,5%	11 880 6,5%	7 310 4,0%	21 905 12,0%
Plus de 640	13 960 7,6%	26 345 14,4%	19 740 10,8%	60 045 32,8%
Total	54 510 29,8%	78 130 42,6%	50 590 27,6%	183 230 100%

* Le niveau calculé ici, inspiré des travaux de Robert Pampalon, prend en compte uniquement la dimension matérielle de la défavorisation.